COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLIZE
SEANCE DU 14 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 14 avril à 20 heures, les Membres du Conseil Municipal de FLIZE légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Flize sous la présidence de Monsieur BRANZ Cédric, Maire.

Présents : BRANZ Cédric, LAPORTE Dominique, MEUNIER Marie, D'ORCHYMONT Michelle, YEDRA Guy, GFELLER Emmanuelle, DEMOULIN Géraldine, THEVENIN Philippe, GRAVÉ Elisabeth, PASQUIER Gérard, PERCEBOIS Brice, D'ORCHYMONT Dominique, LEMAIRE Marie-Flore, GILLARDIN Nathalie.

Absents :
LEFEVRE Jean-Claude pouvoir à MEUNIER Marie, TINANT Marc pouvoir à GILLARDIN Nathalie, MARY Frédérique pouvoir à D'ORCHYMONT Michelle, ROUX Pascal pourvoir à BRANZ Cédric, CLASSINE André, MIART Didier, MOUGEL Muriel, DUMONT Noémie.

Membres en exercice : 22 Membres présents : 14 Membres votants : 18
Secrétaire de séance : GRAVÉ Elisabeth

2022.9 APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 16.12.2021

Membres en exercice : 22 Membres présents : 14 Membres votants : 18

Le conseil approuve le compte rendu de la séance du 16.12.2021.
Vote : Unanimité

2022.10 APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 15.03.2022

Membres en exercice : 22 Membres présents : 14 Membres votants : 18

Le conseil approuve le compte rendu de la séance du 15.03.2022.
Vote : Unanimité

2022.11 TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2022

Membres en exercice : 22 Membres présents : 14 Membres votants : 18

Le conseil, après avoir pris connaissance des bases d'imposition prévisionnelles et des taux de référence de l'année, décide d'appliquer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2022 comme suit :

- Taxe foncière : 34,20%
- Taxe foncière (non bâti) : 17,29%

Vote : Unanimité

2022.12 SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Membres en exercice : 22 Membres présents : 14 Membres votants : 18

Le conseil, après en avoir délibéré, décide d'attribuer subvention de 5 000 € au C.C.A.S. de Flize.
Vote : Unanimité

2022.13 BUDGET PRIMITIF 2022

Membres en exercice : 22 Membres présents : 14 Membres votants : 18

Vu la présentation du budget primitif 2022, le conseil, après en avoir délibéré décide d'adopter le budget primitif 2022, équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : 1 733 790.97 €
- Section d'investissement : 1 407 373.43 €

Vote : Unanimité